

Paris, le 02 décembre 2015

COMMUNIQUE DE PRESSE

Les 12 objectifs des Départements pour le climat

A l'occasion de la tenue de la COP 21, les Départements de France souhaitent affirmer leur rôle dans la transition climat-énergie, en présentant leurs objectifs d'action par l'intermédiaire d'une contribution.

Si les enjeux sont globaux et nécessitent un accord mondial entre Etats pour une limitation du réchauffement climatique, les Départements de France affirment que les solutions sont dans les territoires, portées par les collectivités territoriales aux côtés des acteurs économiques et sociaux.

L'Assemblée des Départements de France soutient depuis de nombreuses années la position qui consiste à renforcer le rôle de tous les acteurs dans les déclarations finales des conférences internationales sur le climat.

Les Départements sont ainsi engagés depuis le milieu des années 90 dans des démarches intégrées de développement durable, comme les Agendas 21. Cette dynamique a permis de faire émerger des projets innovants et de mieux prendre en compte les enjeux du développement durable dans les politiques publiques des Départements.

Les Départements affirment aujourd'hui l'opportunité d'afficher des objectifs ambitieux, tels « zéro carbone en 2050 » et « zéro précarité énergétique en 2050 » nécessitant la mobilisation de tous pour parvenir à la réussite de la transition climat énergie.

Confortés dans leur rôle de chef de file des solidarités humaines et territoriales, les Départements ont la capacité à initier et développer sur leurs territoires des solutions climat-énergie permettant d'atteindre des objectifs ambitieux. Ces actions recouvrent de nombreux domaines (bâtiments, mobilités, préservation des ressources naturelles, éducation à l'environnement, lutte contre les précarités...) dans lesquels ils ont aujourd'hui toute légitimité à agir.

Echelon opérationnel de proximité, les Départements sont en prise directe avec les besoins des territoires et des populations pour agir en faveur de la transition climat-énergie.

Alain CADEC, Député Européen et Président du Conseil départemental des Côtes d'Armor, a été désigné élu référent de l'ADF pour la COP 21. Il mettra ainsi en exergue le rôle des territoires et des Départements lors de différents événements qui jalonnent cette conférence internationale.

Les objectifs d'action de la contribution des Départements de France pour la COP21 sont présentés dans le [document publié](#) à cette occasion et illustrés de solutions concrètes qu'ils développent sur les territoires.

A propos de l'ADF :

L'Assemblée des Départements de France (ADF) est une association pluraliste qui réunit les Présidents des 102 Départements (96 Départements métropolitains et 6 ultra-marins). Elle remplit une triple mission :

- représenter les Départements auprès des pouvoirs publics ;
- constituer un centre de ressources permanent pour les Conseils départementaux ;
- offrir aux élus départementaux les moyens de confronter leurs idées, d'échanger leurs expériences et d'arrêter des positions communes sur les grands dossiers nationaux.

CONTACTS PRESSE : Sophie LE MOUËL – sophie.lemouel@departements.fr - 01 45 49 60 31/ 06 89 82 77 22

Laurence VÉCHAMBRE – laurence.vechambre@departements.fr - 01 45 49 60 24 - www.departements.fr